



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DEFINITIONS

Client : co-contractant de Missions Culture

Formation : Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par Missions Culture. C'est une formation qui s'adresse à 1 ou plusieurs de ses salariés.

Les dates de formation sont définies d'un commun accord et selon les disponibilités du Client.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Missions Culture fait parvenir au Client, un devis accompagné du programme de formation. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Missions Culture un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

FORMATIONS INTRAENTREPRISE

Conditions Financières

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par Missions Culture. Un éventuel acompte de 50% pourra être demandé et sera versé par le Client à la signature de la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Missions Culture se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS PAR LE CLIENT

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la session de formation, 20% du montant de la formation sera facturée par Missions Culture à ce dernier.

- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par Missions Culture à ce dernier.

DEMATERIALIZATION DES SUPPORTS

Dans le cadre d'un engagement de Missions Culture pour l'environnement, la majorité des supports fournis pour les sessions de formation sont des supports dématérialisés. Ils seront communiqués aux stagiaires par courriel.

PRIX ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours de la date de facture.

Le non-respect du délai de règlement emporte exigibilité d'une pénalité de retard dont le taux est de 1,5 fois le taux d'intérêt légal. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au 12^e alinéa du I de l'article L.441-6 est fixé à 40 €.

REGLEMENT PAR UN OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si Missions Culture n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, Missions Culture se réserve le droit de facturer le Client de l'intégralité du coût du stage.

REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un Client passerait une commande à Missions Culture, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), Missions Culture pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

PANDEMIE

Dans le cas où des mesures sanitaires sont imposées par le gouvernement, et qu'elles sont en vigueur au moment de la prestation de formation, les parties s'engagent à s'y soumettre notamment à respecter les mesures barrière d'usage : port du masque, distanciation physique, gel hydroalcoolique à disposition. Dans l'éventualité d'un confinement, et dans la mesure du possible Missions Culture mettra en place la formation en distanciel via une plateforme de visioconférence telle TEAMS, un mode d'emploi sera communiqué au Client.

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à Missions Culture en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Missions Culture pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Missions Culture.

RESPONSABILITE

Missions Culture pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation.

L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client à Missions Culture au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

CONFIDENTIALITE

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont Missions Culture ou le Client aura eu connaissance ou qui auront été communiquées par l'autre partie ou par un client un tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

COMMUNICATION

Le Client autorise expressément Missions Culture à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de ses documents commerciaux.

RENONCIATION

Le fait pour Missions Culture de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Missions Culture et ses Clients relèvent de la Loi française.

ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société Missions Culture qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par Missions Culture à son siège social au 125 Impasse - 01 700 BEYNOST.